

ALBATROS AUDIT EXPERTISE

**Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 2 000 euros**

**Siège social : 20 avenue André MALRAUX
92300 LEVALLOIS PERRET
791 643 067 RCS NANTERRE**

EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2026

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social s'élevant actuellement à 2 000 euros, divisé en 100 parts de 20 euros chacune, entièrement libérées, d'une somme de 798 000 euros pour le porter à 800 000 euros, par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée à due concurrence sur le compte de réserve intitulé « autres réserves », figurant pour une somme de 811 354,03 euros au bilan après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette augmentation de capital est réalisée par l'élévation de la valeur nominale des 200 parts existantes de 10 euros à 8 000 euros.

SIXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique, constatant la réalisation définitive de l'augmentation de capital, décide de modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts :

ARTICLE 6 - APPORTS - FORMATION DU CAPITAL

II – Apports en numéraire

- Lors de la constitution de la Société, il a été fait apport de 2 000,00 euros représentant des apports en numéraire.
- Suivant décision de l'Associé Unique en date du 30 juin 2026, le capital social a été augmenté d'une somme de 798 000 euros par incorporation de réserves, pour être porté à 800 000 euros."

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL – REPARTITION DES PARTS – LISTE DES ASSOCIES

Le capital social est fixé à la somme de HUIT CENT MILLE euros (800 000 €).



Il est divisé en 200 parts sociales, entièrement libérées, attribuées en totalité à Monsieur Olivier JEAN, associé unique."

Le reste de l'article demeure inchangé.

SEPTIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Pour extraits certifiés conformes à l'original

Le Gérant
Olivier JEAN

